

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA SANTÉ

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA VENTE DES MÉDICAMENTS POUR ENFANTS CONTENANT DE L'ASPIRINE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, nous apprenons avec plaisir que le gouvernement britannique a jugé bon d'interdire la vente de tous les médicaments pour enfants contenant de l'aspirine à cause de leur association avec le syndrome de Reye, une maladie infantile rare mais souvent fatale qui survient chez les enfants et les adolescents après une infection virale comme la grippe ou la varicelle. Le syndrome de Reye est fatal dans à peu près 20 à 30 p. 100 des cas et cause de graves lésions au cerveau chez de nombreux survivants.

On a fait remarquer que les enfants à qui on fait prendre de l'aspirine pour la grippe ou la varicelle ont 25 p. 100 plus de chances de contracter le syndrome de Reye que les autres enfants.

Tout ce que Santé et Bien-être Canada exige, c'est que les produits contenant de l'aspirine soient accompagnés d'un avertissement aux parents de ne pas employer ces produits pour le traitement de la grippe ou de la varicelle chez les enfants sans d'abord consulter un médecin. Je crois fermement que cette politique devrait être modifiée désormais et que le Canada devrait suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et bannir tous les produits contenant de l'aspirine dans le traitement des infections virales chez les enfants et les adolescents, telles la varicelle et la grippe. Je prie le gouvernement d'examiner cette question et de prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS CONTRE UN NAVIRE-CITERNE NAVIGANT SUR LES GRANDS LACS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le 24 novembre 1986, les 17 membres du Syndicat international des marins travaillant sur le *Coastal Canada*, navire-citerne navigant sur les Grands Lacs, sont entrés en grève pour obtenir un premier contrat de travail. Malheureusement, le gouvernement du Canada est directement partie au conflit et a pris position sur la question. Le navire est actuellement affrété par Petro-Canada.

Le 27 novembre, on a utilisé un bateau de la garde côtière pour emmener des briseurs de grève sur le navire-citerne. Je demande dans un premier temps au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) d'ordonner à Petro-Canada de suspendre son contrat avec ce navire jusqu'à ce que le conflit soit réglé. Dans un deuxième temps, je demande au ministre des Transports (M. Crosbie) d'ordonner à la garde côtière de n'utiliser en aucune circonstance des vaisseaux du gouvernement du Canada pour aider à embarquer des briseurs de grève sur le navire-citerne. Enfin, je demande au ministre du Travail (M. Cadieux) d'invoquer l'article 171, partie V, du Code canadien du travail pour imposer un premier contrat de travail aux parties.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ON S'OPPOSE À L'EXPLOITATION DU MARCHÉ DES ASSURANCES PAR LES BANQUES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, quelqu'un, au ministère des Finances, s'est sûrement mis en tête d'autoriser les banques à exploiter le marché des assurances. J'en parle parce que tous les ministres d'État aux Finances, depuis 1981, ont avancé, à quelques variantes près, des propositions permettant aux banques et autres établissements financiers de vendre certains types de polices d'assurance. Si une telle autorisation leur était donnée, lorsqu'elles consentent un prêt ou qu'elles contrôlent simplement la date d'expiration des prêts garantis, les banques pourraient fort bien s'emparer de ce marché en imposant une assurance comme condition d'emprunt. Que cherche-t-on au juste? A créer un autre monopole?

• (1410)

Si nous autorisons un tel changement, nous jetterons des milliers de personnes sur le pavé et nous nous priverons du savoir-faire unique que les compagnies d'assurance ont acquis au fil des ans.

Les banques doivent oeuvrer dans leur domaine propre, à savoir consentir des prêts, accepter des dépôts et accroître le crédit. Mettons la hache dans une telle proposition, n'inquiétons plus des milliers d'excellents citoyens très compétents en matière d'assurances et disons aux bureaucrates d'aller se faire voir.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LA SITUATION DE TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, à moins qu'on ait donné suite ces jours derniers à la lettre du président du syndicat des travailleurs de la chaussure de Grand'mère, ce qui me surprendrait énormément d'après les informations que j'ai, je demande au ministre du Travail (M. Cadieux) de donner suite à ce qui a été promis à ce groupe de travailleurs lors d'une rencontre au motel La Rocaille le 26 septembre dernier en compagnie du député de Trois-Rivières et du candidat conservateur de l'époque.

Vous aviez promis que ces travailleurs n'avaient plus à s'inquiéter puisqu'ils auraient accès aux prestations du programme PAT même s'il vous fallait passer au-dessus de certaines décisions de l'Office.

Monsieur le Président, au moins sept à huit cas de travailleurs dont l'âge varie de 47 à 53 ans ont beaucoup de difficultés à être admissibles et se sont même vu refuser dans le programme PAT pour une raison technique invoquée par l'Office, mais qui peut être facilement réglée.

Monsieur le Président, je demande au ministre du Travail une action dans ce dossier et j'aimerais être informé des suites qu'il donnera à cette lettre du président du syndicat.